



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 9478

Texte de la question

M. Patrick Mennucci attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, au sujet de la sécurité au sein des établissements de l'éducation nationale. De nouveaux événements ont amené Marseille sous le feu des projecteurs, le 23 octobre 2012, des individus ont poursuivi un jeune lycéen jusque dans l'enceinte du lycée Diderot, à Marseille dans le 13ème arrondissement. L'un était armé d'une machette, tandis que l'autre portait une arme à feu. Si le personnel a réussi à refouler l'individu, par miracle il n'y a eu aucun incident. Cet épisode traduit les conditions de travail particulièrement intolérables régnant dans certains établissements, bien souvent ceux qui se trouvent en zone dite défavorisée. Le 25 octobre 2012, dans la commune de Caluire, un autre épisode de ce type a eu lieu au sein du lycée professionnel André-Cuzin, un élève de seconde âgé à peine de 15 ans transportait sur lui une arme de 7ème catégorie. Ce dernier justifiait son comportement, afin de préparer sa défense en cas de nouvelle agression. En effet, l'élève en question avait été racketté quelque temps auparavant, le poussant à cette excessivité. Ces deux événements montrent que la violence ne s'arrête plus à l'enceinte de l'établissement, comme elle le devrait. Il lui demande quelles mesures sont envisageables pour endiguer ces situations et faire en sorte qu'elles ne se reproduisent plus ?

Texte de la réponse

La prévention de la violence en milieu scolaire constitue une priorité pour le ministère de l'éducation nationale qui met en oeuvre plusieurs dispositifs pour accompagner les établissements dans la lutte contre les violences qui se produisent en leur sein ou à leurs abords. En effet, la préservation d'un climat serein au sein des établissements est l'une des conditions de la réussite scolaire et, plus globalement, de l'épanouissement des élèves. La violence scolaire prend souvent la forme de micro-agressions, se rapprochant ainsi plus d'une forme de harcèlement que de réels faits de violence. Pour prévenir les conflits, les tensions, lutter contre l'insécurité scolaire, il est d'abord nécessaire d'inventorier les actes qui nuisent à la sérénité du climat. L'enquête SIVIS (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet de réaliser ce travail. Il apparaît ainsi que 10 % des établissements signalent 58 % des actes trimestriels recensés et 5 % des établissements réunissent à eux seuls plus du tiers des incidents. Les faits les plus graves sont donc le plus souvent concentrés au sein de certains établissements. Dans ce contexte, à la rentrée scolaire 2012, 500 emplois d'assistants chargés de prévention et de sécurité (APS) ont été créés. Leur recrutement, sous statut d'assistant d'éducation, vise à renforcer les actions de prévention et de sécurité conduites au sein des établissements les plus exposés aux phénomènes de violence et dont le climat nécessite d'être particulièrement amélioré. Les APS exercent leurs missions sous l'autorité du chef d'établissement et font partie d'une équipe pluridisciplinaire de prévention rassemblant les compétences de différents personnels dans l'établissement (conseillers principaux d'éducation, personnels sociaux et de santé, conseillers d'orientation psychologues...). Un contact privilégié est établi entre les APS et les membres des EMS (Equipes Mobile de Sécurité académique), notamment pour concourir à l'organisation d'une fonction de veille et d'anticipation des situations de violence et pour développer des actions qui contribuent au sentiment de sécurité dans les établissements scolaires et à leurs abords. En novembre 2012, la mission ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences scolaires a été installée

par le ministre de l'éducation nationale. Cette structure, rattachée à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), est confiée au professeur Eric Debarbieux, directeur de l'Observatoire universitaire international éducation et prévention (OUIEP), créé au sein de l'université Paris-Est Créteil. Parce que lutter contre les violences scolaires implique la capacité d'intervenir rapidement, dans les situations de crise, mais également de construire, sur la longue durée et au quotidien, une action de prévention qui associe tous les acteurs éducatifs, les partenaires institutionnels et le milieu associatif, la mission est une structure pérenne et opérationnelle associant les connaissances scientifiques à l'action, dont les six missions sont construites sur le court, moyen et long terme : - l'aide au repérage et à l'observation des phénomènes de violence en milieu scolaire ; - l'information par la réalisation de synthèses des connaissances scientifiques ; - le conseil pour diriger l'action publique, tant sur le plan des réponses préventives que des réponses pédagogiques, matérielles, réglementaires et juridiques apportées en cas d'incident ; - la formation initiale et continue des personnels ; - la coordination et le suivi des actions menées notamment par les équipes mobiles de sécurité et les assistants chargés de prévention et de sécurité, en lien avec les services de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ; - le suivi et la prévention des agressions subies par les personnels. Le ministère de l'éducation nationale contribue également à l'élaboration du projet de stratégie nationale de prévention de la délinquance réalisé par le Secrétariat général du comité ministériel de prévention de la délinquance (SGCIPD) pour l'année 2013. L'un des enjeux prioritaires est la lutte contre le décrochage scolaire qu'il convient de mieux piloter, selon dix objectifs proposés dans le cadre d'un plan national : - proposer des solutions de formation à 20 000 jeunes décrocheurs avant la fin de l'année civile 2013 en définissant des objectifs précis de réduction du décrochage scolaire avec chaque académie ; - renforcer le partenariat Etat-Régions sur la question du décrochage scolaire ; - organiser la lutte contre le décrochage scolaire à partir d'une mise en réseau d'établissements scolaires ; - mobiliser les places disponibles dans les lycées, et notamment en lycée professionnel sur des secteurs professionnels « en tension » afin d'offrir une solution qualifiante à chaque jeune et permettre leur insertion professionnelle ; - créer des structures adaptées quand cela est nécessaire pour les décrocheurs ; - identifier un référent « lutte contre le décrochage scolaire » dans les établissements les plus touchés par ce phénomène ; - proposer des solutions combinées « service civique - formation » à 3 000 jeunes, en partenariat avec l'agence du service civique ; - conforter le maillage territorial des plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs, et renforcer leur animation ; - repositionner, en concertation avec les personnels, le rôle de la mission générale d'insertion ; - créer, avec l'ONISEP, un outil numérique de géolocalisation des solutions, favorisant la mise en réseau.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Mennucci](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9478

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6406

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4489